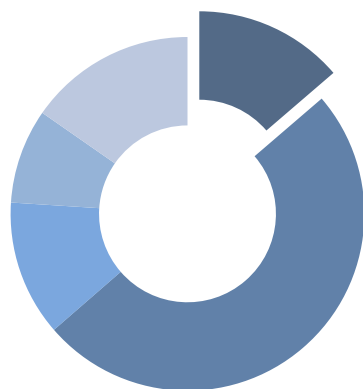


Clients résidentiels en Flandre - 09/2020 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 3.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



ACTIV		Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché
Tarif et durée		1 an
Redevance fixe (€/an)		20
Compteur monohoraire		4,76
Compteur bihoraire	Heures pleines	4,76
	Heures creuses	4,76
Compteur exclusif nuit		4,76
Facturation		Via e-mail.
Paiement		Vous pouvez choisir la fréquence des acomptes (mensuel, bimestriel ou trimestriel) et le mode de paiement (par domiciliation ou par virement) pour votre facture d'acompte ou votre facture de régularisation.
Service		Si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec notre service clientèle par e-mail sur energie@octaplus.be.
OCTA+ Options		Si vous désirez recevoir vos factures d'acompte par courrier papier, cela vous coûtera 2€/envoi (hors correction, régularisation et clôture).
		Si vous désirez contacter par téléphone notre service clientèle, cela vous coûtera 1€/mois.
Option électricité 100% verte et 100% belge		+ 0,25 (c€/kWh) Si vous optez pour cette option, vous choisissez non seulement un fournisseur 100% belge mais aussi de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie	Redevance raccordement	Tarif prosumer (€/kVA/an)
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit						
Région flamande										
Fluvius Antwerpen	12,02	12,02	8,97	3,04	4,62	2,21	0,3181	0,2331	-	84,62
Fluvius Limburg	10,85	10,85	8,91	3,89	5,17	2,17	0,3181	0,2331	-	79,64
Fluvius West	10,54	10,54	8,37	3,70	5,17	2,23	0,3181	0,2331	-	76,51
Fluvius (Gaselwest)	16,59	16,59	11,05	3,75	4,62	2,28	0,3181	0,2331	-	105,94
Fluvius (Imewo)	12,98	12,98	8,53	2,99	4,62	2,29	0,3181	0,2331	-	86,55
Fluvius (Intergem)	10,76	10,76	6,90	2,51	4,62	2,19	0,3181	0,2331	-	72,29
Fluvius (Iveg)	11,82	11,82	9,01	4,34	5,17	2,50	0,3181	0,2331	-	86,31
Fluvius (Iveka)	12,91	12,91	9,08	3,16	4,62	1,93	0,3181	0,2331	-	85,22
Fluvius (Iverlek)	13,41	13,41	9,09	3,13	4,62	2,14	0,3181	0,2331	-	87,42
Fluvius (Pbe)	13,44	13,44	10,14	5,47	5,17	2,25	0,3181	0,2331	-	91,52
Fluvius (Sibelgas)	15,02	15,02	10,79	3,92	4,62	2,41	0,3181	0,2331	-	100,77
Région wallonne										
Aieg	7,07	7,44	5,66	4,94	26,43	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
Aiesh	11,63	11,97	7,73	6,62	18,08	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Brabant wallon)	9,48	10,09	5,65	4,56	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Est)	12,85	13,72	7,77	6,24	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Hainaut Electricité)	10,69	11,26	7,08	6,01	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Luxembourg)	11,24	11,98	6,71	5,36	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Mouscron)	9,60	10,20	5,87	4,74	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Namur)	11,01	11,69	6,69	5,45	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
ORES (Verviers)	13,03	13,79	8,34	6,93	15,95	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
Régie de Wavre	11,40	12,04	9,50	9,50	21,15	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-
RESA	9,16	10,31	5,27	4,48	27,12	4,16	0,3181	0,2331	0,0750	-

Cotisation Fonds Energie (Région flamande)	€/mois
Basse tension : client domicilié	0,43
Basse tension : client non domicilié	8,09
Moyenne tension	154,36
Haute tension	900,48

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

	Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	3,390	2,549
Coûts cogénération	-	0,393

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/09/2020 et le 30/09/2020 par un client résidentiel.

Le prix de l'électricité OCTA+ ACTIV Variable est indexé mensuellement. Il est basé sur la moyenne pondérée des cotations horaires Day Ahead Belpex Baseload par le profil SLPS21 (publié par Synergrid) durant le mois de fourniture. Selon le type de compteur, la formule tarifaire est la suivante avec une valeur Belpex S21 de 36,42€/MWh HTVA: compteur monohoraire : Belpex S21 * 1,08 ; compteur bihoraire heures pleines : Belpex S21 * 1,08 ; compteur bihoraire heures creuses : Belpex S21 * 1,08 ; compteur exclusif nuit : Belpex S21 * 1,08.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.